

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 JANVIER 2023

Le vendredi 09 décembre 2022 à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le : 1^{er} décembre 2022

PRÉSENTS : M. BERTRAND Jean Michel, Mme PINAULT Joëlle, M. Gérard GUILLARD, Mme BOULERT Sophie, Mme COSSIAUX Laurence, M. CATNAUD Gérard, M. LEFEVRE Pascal, M. DEBRAS Frédéric, Mme BOULET Brigitte, M. THOLIERE Franck, Mme OLIVEIRA DA SILVA Jade, Mme AIX Cécilia, M. MOREAU Jean-Pierre

REPRÉSENTÉS : M. TAMISIER Guy a donné procuration à M. DEBRAS Frédéric

ABSENT : M. FRUGIER NOCART Vincent

Secrétaire de séance : Joëlle PINAULT

La séance a débuté à 19h05.

Le Maire annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

- Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous

- Approbation du compte rendu de la séance du 09 décembre 2022

2023.01 – Modification du contrat du photocopieur de la Mairie.

Changement de fournisseur ; la société COPY SUD va remplacer Bureau Systèmes 87. Cette société reprend le contrat en cours et propose un loyer trimestriel de 462 €.

Vote à l'unanimité

2023.02 – Aménagement sécurité dans la traversée du village de La Chaize – demande de subvention.

Pour effectuer les travaux, une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des CTD.

Vote à l'unanimité

2023.03 – Tarifs adhésion au FREDON.

Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer au FREDON dans le cadre de ces missions quotidiennes en faveur de la protection de la santé, de l'environnement et de l'agriculture.

Vote à l'unanimité

2023.04 – Vote subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire de l'école de Bersac-sur-Rivalier.

Une subvention de 590 € sera accordée à la coopérative scolaire.

Vote à l'unanimité

2023.05 – Motion d'urgence POLT.

Le conseil municipal décide de soutenir la lutte pour l'amélioration du temps de parcours entre Limoges et Paris en moins de 3 heures.

Vote à l'unanimité

2023.06 – Proposition de mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires à 1 € le repas.

Délibération reportée.

2023.07 – Création d'emplois d'agents recenseurs – Modification.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022.97.

Considérant que l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2023 n'est plus en adéquation avec les indices de 2022 votés précédemment, et qu'il faut tenir compte des journées de formations effectuées par les agents recenseurs, il y a lieu de modifier la délibération sur les indices et la durée du contrat.

Vote à l'unanimité

2023.08 – Reversement partiel de la taxe d'aménagement de la Commune à la Communauté de Communes ELAN.

Il sera reversé à l'EPIC, un taux forfaitaire de la taxe d'aménagement à hauteur de 0,10% pour les années 2022 et 2023.

Vote à l'unanimité

2023.09 – Travaux terrassement eau potable.

Contrat de terrassement signé avec l'entreprise POULAIN concernant les tarifs des interventions en eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Vote à l'unanimité

2023.10 – Mise en place de la gratuité des copies pour les particuliers.

Les particuliers pourront effectuer gratuitement des copies au secrétariat au nombre de 10 copies et par mois.

Vote à l'unanimité

2023.11 – Travaux remplacement des menuiseries du Foyer club.

Remplacement des menuiseries extérieures du Foyer ; demande de subvention au titre de la DETR.

Vote à l'unanimité

2023.12 – Cotisations au COS 87.

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales association Loi 1901 placé auprès du Centre de Gestion répondant à une obligation d'action sociale. Vote des nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/2023.

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

- 1) Adhésion au Conservatoire des espaces naturels.
- 2) Mme LEROUGE a cessé l'activité du restaurant. Aucun repreneur pour la vente du Tabac ; perte du droit de vente.

- 3) La commune organise une exposition sur le thème « Le Temps du Livre et de la Peinture ». 16 auteurs ont répondu présents pour cette première édition.
- 4) Un courrier sera adressé à chaque association de la commune pour leur expliquer les règles de fonctionnement – attribution de la subvention.
- 5) 13 personnes ont participé au premier concours photo de 2022, qui a recueilli 25 belles photos. 2 gagnants ont été sélectionnés et recevront un panier garni chacun.
- 6) Un architecte viendra sur place le 8 février 2023 pour visiter le bâtiment qui va accueillir un club de judo. Montant des travaux prévu à hauteur de 197 000 € dont 80 % de subventions et 20 % restant à la charge de la commune.

Dossiers traités par les élus et informations diverses :

1) Informations sur le budget communal et le budget de l'eau (AEP)

A – Budget Général en Fonctionnement

- Dépenses prévues montant de 754 976,55 €
- Recettes prévues montant de 786 730,12 €
- Compte Administratif brut de = + 31 753,57 €
- Compte Administratif net de = - 89 076,08 €

Après intégration du report 2021 :

- Compte Administratif brut de = 274 373,82 €
- Compte Administratif net de = 153 544,17 €

Point à relever :

- les charges à caractère générale + 58 381,69 € soit + 20,71 % dont + 25 000 € d'Electricité
- les charges du personnel + 15 671,08 € soit + 5,57 %

- les recettes au chapitre 70 produits des services = - 177 647,35 €
- 2021 = 244 211,75 € 2022 = 66 564,40 €

- vente de bois non effectuée = 12 600 €

Travaux à effectuer : reprendre l'ensemble des lignes des dépenses ; ce document vous sera remis au plus tard avant le prochain conseil municipal. Il faudra Economiser, nous n'avons pas le choix.

B – Budget de l'eau (AEP)

Résultats en Fonctionnement

- Dépenses = 125 510,17 €
- Recettes = 130 982,69 €
- soit un résultat de + 5 472,52 €

Résultats en Investissement

- Dépenses = 39 653,82 € + RAR (Reste à réaliser) + 18 877,68 € = 58 531,50 €
- Recettes = 63 074,83 €
- Soit un résultat de + 4 543,33 €

Aucun emprunt de réaliser en 2022

- Dépenses + 17,65 %
- Recettes – 1,43 %

En 2021 : produits exceptionnels de 2 356,11 €

2) Cette année 2022 aura été marquée par des problèmes sur le réseau d'eau potable avec notamment d'importantes fuites d'eau, d'où la nécessité de commander de citernes d'eau potable pour alimenter les réservoirs. Pour 2023 ; achat d'eau à Laurière.

3) Travaux à réaliser à la station de neutralisation : demande faite auprès de VGS. Maintien

de la continuité de service. Demande faite à CoulGart'eau pour raccorder le réservoir du Neychat au réseau.

4) Revoir les canalisations pour le captage des Ribières, l'étang des pompiers à Maillofargueix (les canalisations passent dans les bois)

5) Revoir la canalisation qui alimente le village de Belzanne ; prévoir le chiffrage financier et programmer les travaux.

6) Problématiques ELAN :

Gros déficits sur la compétence petite enfance au niveau de l'école de musique et de danse ; les communes abandonnent financièrement le projet. Faut-il contribuer au déficit de certains services d'ELAN ? présentation du tableau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance



PINAULT Joëlle



Le Maire,
BERTRAND Jean Michel